

De : CHAUVEAU Adrien

Envoyé : vendredi 11 avril 2025 09:05

À : 'Magali Fremont'

Objet : RE: DPMEC SSDL - réunion d'examen conjoint - 03 avril 2025

Bonjour Madame FREMONT,

Pour préciser la mention à l'entretien du ruisseau du Pas du Gué, c'est bien au propriétaire de procéder à l'entretien. La COMPA ne réalise que des travaux sur les berges de cours d'eau et non de l'entretien, et ce secteur n'est à ce jour pas ciblé pour des travaux futurs. La COMPA et en particulier le service GEMAPI peut toutefois être un interlocuteur en cas de besoin.

Bien cordialement,

Adrien CHAUVEAU

Chargé de planification d'urbanisme

Tél : 02.40.96.44.74

Centre administratif Les Ursulines
CS 50201 - 44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex

